

mazars

Le Ouessant
9 rue Maurice Fabre
35 000 Rennes



KPMG S.A.
7 boulevard Albert Einstein – BP 41125
44 311 Nantes Cedex 3

Séché Environnement S.A.

Attestation des commissaires aux comptes
sur les informations communiquées dans le
cadre de l'article L. 225-115 4° du code de
commerce relatif au montant global des
rémunérations versées aux personnes les
mieux rémunérées pour l'exercice clos le
31 décembre 2023

Séché Environnement S.A.

Société Anonyme

RCS Laval – 306 917 535

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale des actionnaires de la société Séché Environnement S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 604 055,69 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les commissaires aux comptes

Mazars

Rennes, le 11 mars 2024

DocuSigned by:

8DA73F1361944E8...

Ludovic SEVESTRE
Associé

KPMG S.A.

Nantes, le 11 mars 2024

DocuSigned by:

469E5A6EE9B5459...

Gwenaël CHÉDALEUX
Associé

**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES
AUX CINQ PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées au sein de Séché Environnement SA pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élève à :

1 604 055,69 euros (un million six cent quatre mille cinquante-cinq euros soixante-neuf centimes)

Fait à Changé, le 11 mars 2024

Monsieur Maxime SÉCHÉ
Directeur Général

